

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2357)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL100

présenté par

Mme Jacqueline Dubois, M. Vignal, Mme Brulebois, M. Baichère, M. Kokouendo et M. Pellois

-----

### ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« De même, ils sont rendus accessibles à tout citoyen qui en fait la demande. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un souci de transparence de l'action publique, tous les citoyens doivent pouvoir accéder aux documents qui concernent les collectivités.